

QUE durant cet intérim, madame Élane Raza soit remboursée, sur présentation de pièces justificatives, des dépenses occasionnées par l'exercice de ses fonctions sur la base d'un montant mensuel de 201 \$ conformément aux Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein adoptées par le gouvernement par le décret numéro 450-2007 du 20 juin 2007 et ses modifications subséquentes;

QUE durant cet intérim, madame Élane Raza soit remboursée des frais de voyage et de séjour occasionnés par l'exercice de ses fonctions conformément aux Règles sur les frais de déplacement des présidents, vice-présidents et membres d'organismes gouvernementaux adoptées par le gouvernement par le décret numéro 2500-83 du 30 novembre 1983 et ses modifications subséquentes.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
ANDRÉ FORTIER

69046

Gouvernement du Québec

### **Décret 877-2018, 3 juillet 2018**

CONCERNANT la nomination de M<sup>e</sup> Mélanie Hillinger comme sous-ministre adjointe au ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE M<sup>e</sup> Mélanie Hillinger, vice-présidente, Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail, administratrice d'État II, soit nommée sous-ministre adjointe au ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, aux mêmes classement et traitement annuel à compter du 16 juillet 2018;

QUE les Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein adoptées par le gouvernement par le décret numéro 450-2007 du 20 juin 2007 et ses modifications subséquentes s'appliquent à M<sup>e</sup> Mélanie Hillinger comme sous-ministre adjointe du niveau 2.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
ANDRÉ FORTIER

69047

Gouvernement du Québec

### **Décret 878-2018, 3 juillet 2018**

CONCERNANT le décret numéro 637-2018 du 30 mai 2018

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du premier ministre :

QUE le premier alinéa du dispositif du décret numéro 637-2018 du 30 mai 2018 soit remplacé par le suivant :

« QUE monsieur Francis Paradis, chef de poste du Bureau du Québec dans les Provinces atlantiques, cadre classe 3, soit nommé sous-ministre adjoint au ministère du Tourisme, administrateur d'État II, au traitement annuel de 154 982 \$, à compter du 26 juin 2018; ».

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
ANDRÉ FORTIER

69048

Gouvernement du Québec

### **Décret 879-2018, 3 juillet 2018**

CONCERNANT le décret numéro 638-2018 du 30 mai 2018

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du premier ministre :

QUE le premier alinéa du dispositif du décret numéro 638-2018 du 30 mai 2018 soit remplacé par le suivant :

« QUE monsieur Roger Tremblay, directeur général des opérations territoriales au ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, cadre classe 1, soit nommé sous-ministre associé responsable d'Emploi-Québec à ce ministère, administrateur d'État II, au traitement annuel de 171 647 \$ à compter du 26 juin 2018; ».

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
ANDRÉ FORTIER

69049